

## CONSEIL RÉGIONAL NORD/PAS-DE-CALAIS

### LE GROUPE COMMUNISTE : "POUR UN PLAN DE RELANCE À LA HAUTEUR DES ENJEUX ACTUELS"

Au regard de la crise financière, économique et sociale qui touche de manière exacerbée notre pays et particulièrement notre région, nous considérons que le plan de relance proposé par le gouvernement n'est aucunement à la hauteur des enjeux, alors que notre économie rentre dans un cycle de récession généralisée attisée par un système financier mondial qui se délite à très grande vitesse.

De plus, l'intervention télévisée du Chef de l'État n'a aucunement répondu à la colère sociale qui s'est exprimée lors du grand mouvement revendicatif du 29 janvier.

**S**ON discours reste animé au dogme du libéralisme désuet tout en étant incapable de définir une stratégie cohérente afin de promouvoir un ordre démocratique, politique et économique radicalement nouveau.

La vision idéologique du plan de relance s'illustre :

- ▶ par le maintien des 15 milliards de cadeaux du paquet fiscal en faveur des 10% des français les plus riches,

- ▶ par le maintien des suppressions de postes dans la fonction publique faisant de l'État le premier licencié : pour 2009, 30.000 postes dans la fonction publique d'État dont 13.500 dans l'Éducation nationale et 20.000 au sein du secteur hospitalier.

Nous considérons qu'une véritable

politique de relance passe impérativement par une hausse du pouvoir d'achat des français et donc par une revalorisation des salaires.

Cette nécessité économique et sociale prend toute sa valeur en région Nord/Pas-de-Calais qui souffre d'un taux de pauvreté qui se situe à 16,8%, soit 5 points de plus que la moyenne nationale et le revenu disponible par personne est le plus faible de toutes les régions françaises.

Pour le Nord/Pas-de-Calais, le plan de relance vise à investir 56 millions d'euros dans des opérations où l'État se contente de rattraper, de manière parcimonieuse, ses retards, notamment dans l'exécution du Contrat de Projet État-Région (...).

#### DES MESURES CONCRÈTES

Dans une dynamique revendicative et ambitieuse, nous revendiquons auprès de l'État l'application, des mesures suivantes :

- ▶ l'interdiction de tout licenciement sans motif économique réel et les licenciements boursiers,

- ▶ stopper l'hémorragie sans précédent que subit l'emploi public dans une région qui reste sous-administrée.

- ▶ Renégocier le contrat de projets État-Région 2007-2013 afin d'obtenir un volet spécifique santé.

- ▶ Création d'un Fonds Régional pour la promotion de l'emploi et le développement économique et la réindustrialisation de nos territoires.

- ▶ Maintenir et moderniser les services publics en créant une véritable concertation avec tous

les acteurs concernés.

- ▶ Mise en œuvre d'un Pôle public de formation régional en lien avec l'AFPA,

- ▶ Création d'une Agence de Notation Sociale, Économique et Environnementale afin d'avoir une lisibilité sur les choix stratégiques des actionnaires des grandes entreprises transnationales.

- ▶ Création d'un pôle public financier régional par la fusion des outils financiers existants en région (Batixia, Batinorest, Finorpa...) en y associant la caisse des dépôts et consignations, ainsi que les banques mutualistes. Son objectif étant de soutenir l'investissement des collectivités territoriales et les projets innovants, créateurs d'emplois des PME-TPE de la région, notamment par le financement de crédits à taux quasiment nuls.

- ▶ Prise en charge intégrale par l'État et l'Europe du coût financier du projet Canal Seine-Nord.

- ▶ Extension à toute la région du Contrat de Transition Professionnelle avec sa prise en charge intégrale par l'État et les entreprises en mobilisant les 26 milliards d'euros de contribution des entreprises en faveur de la formation.

L'utilisation de ce dispositif par les entreprises doit être encadrée par un contrôle démocratique des partenaires sociaux, des élus qui auront l'obligation de valider sa mise en œuvre au regard de la situation financière et économique réelle de l'entreprise.

- ▶ Favoriser un traitement différencié de notre région au regard de ses retards dans de nombreux domaines : emploi, logement, santé, précarité...

www.citroen.fr

# LE PLAN DE RELANCE CITROËN

**+ 1 000 € HT de PRIME VERTE CITROËN** : véhicules de plus de 8 ans destinés à la casse\*  
**+ 1 000 € de SUPER BONUS GOUVERNEMENTAL** : véhicules de plus de 10 ans destinés à la casse\*\*



**Nemo VU**  
à partir de **7 690 € HT** <sup>(1)</sup>  
Prime Verte déduite\*  
Élu véhicule utilitaire de l'année 2009\*\*\*

**- 1 000 €** Super Bonus  
Gouvernemental\*\*



**Nouveau Berlingo VU**  
à partir de **8 990 € HT** <sup>(2)</sup>  
Prime Verte déduite\*

**- 1 000 €** Super Bonus  
Gouvernemental\*\*



**Jumper VU**  
à partir de **15 990 € HT** <sup>(3)</sup>  
Prime Verte déduite\*

**- 1 000 €** Super Bonus  
Gouvernemental\*\*



**Jumpy VU**  
à partir de **14 990 € HT** <sup>(4)</sup>  
Prime Verte déduite\*

**- 1 000 €** Super Bonus  
Gouvernemental\*\*

CITROËN préfère TOTAL

EN FÉVRIER, CITROËN DOUBLE LE SUPER BONUS.

CRÉATIVE TECHNOLOGIE



(1) Somme restant à payer pour l'achat d'un Nemo VU 1.4i ECO neuf, hors options, déduction faite d'une économie de 1 860 € HT et de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse. (2) Somme restant à payer pour l'achat d'un Nouveau Berlingo VU Confort Court 1.6i 16V neuf, hors options, déduction faite de 3 160 € HT et de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse. (3) Somme restant à payer pour l'achat d'un Jumper fourgon tolé Confort 30 L1H1 HDi 100 neuf, hors options, déduction faite de 4 710 € HT et de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse. (4) Somme restant à payer pour l'achat d'un Jumpy fourgon tolé Confort 1000 L1H1 HDi 90 neuf, hors options, déduction faite de 3 710 € HT et de 1 000 € HT de Prime Verte Citroën pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse. \* Prime Verte Citroën de 1 000 € HT pour la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse, cumulable avec le \*\* Super Bonus Gouvernemental de 1 000 € dans le cas d'une reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. \*\*\* Prix décerné à Hanovre par un jury composé de journalistes représentant vingt pays européens. (1) à (4) Prolongation valable du 01/02/09 au 28/02/09 des offres du 01/01/09 au 31/01/09. Offres non cumulables, réservées aux professionnels pour un usage professionnel hors loueurs et flottes dans le réseau Citroën participant.